

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2019

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 11/12/2019

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 24/12/2019

Délibération n° D-2019-473

Finances - Autorisations de programme et crédits de paiement
(AP/CP) - Création - Place et rue de l'Hôtel de Ville

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Isabelle GODEAU, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Jacques TAPIN.

Secrétaire de séance : Dominique SIX

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Rose-Marie NIETO, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Luc DELAGARDE, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Marie-Chantal GARENNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Simon LAPLACE, ayant donné pouvoir à Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas ROBIN, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Madame Catherine HUVELIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE

Excusés :

Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU, Madame Monique JOHNSON.

Direction des Finances

Finances - Autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) - Création - Place et rue de l'Hôtel de Ville

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu les articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°D-2015-445 du 18 décembre 2015 instaurant le règlement de gestion des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP).

Les autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP) visent à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier en cohérence avec les volets organisationnels et logistiques. Tout en apportant une plus grande transparence, ce dispositif permet d'optimiser la gestion pluriannuelle des investissements en respectant les règles de l'engagement comptable.

Dans ce contexte, la mise en place d'une AP / CP pour le suivi financier des travaux de la place et la rue de l'Hôtel de Ville est la procédure la plus pertinente au regard de la gestion pluriannuelle des investissements de la collectivité.

Un schéma directeur d'aménagement sur le secteur de la Place Martin Bastard a été engagé pour la requalification de l'espace public en continuité des aménagements du centre piétonnier et en procédant à une végétalisation affirmée sur ce site trop fortement minéralisé. L'objectif est de mettre en valeur les bâtiments dont l'Hôtel de Ville, classé monument historique, et de transformer l'espace en îlot de fraîcheur, propice aux circulations douces, tout en respectant les usages de l'espace.

Les aménagements répondront également aux objectifs de transition énergétique et climatique que la Ville de Niort s'est assignée à rechercher en intégrant aux espaces requalifiés des solutions de valorisation du potentiel géothermique, en fonction des études menées par le Centre Régional des Energies Renouvelables en lien avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières, ainsi que des systèmes de récupération des eaux pluviales en particulier pour les arrosages des espaces verts, par exemple.

Portant sur un montant d'opération estimé à 1 992 500,00 € HT soit 2 391 000,00 € TTC en dépenses, l'autorisation de programme est prévue pour une durée de 3 ans. Il est précisé que ce montant sera nécessairement actualisé à l'issue des études de maîtrise d'œuvre.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la création d'une autorisation de programme pour la place et la rue de l'Hôtel de Ville ;

- d'engager les crédits de paiement selon le prévisionnel suivant :

Type d'AP	AP de plan		Crédits de Paiement (TTC)		
	en € HT	En € TTC	2020	2021	2022
Dépenses totales	1 992 500,00	2 391 000	80 000,00	620 000,00	1 691 000,00
Place de l'Hôtel de Ville	1 559 166,67	1 871 000	80 000,00	100 000,00	1 691 000,00
Rue de l'Hôtel de Ville	433 333,33	520 000		520 000,00	

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 5

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ